

## RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

sur le thème *La Pescalune*

*approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 11 mai 2016*

### **Art. 1 :**

#### ***objet***

La Ville de Lunel (service culturel) organise un concours de photographie sur le thème de la fête locale *La Pescalune* avec pour ambition de produire une œuvre représentative et originale de ce moment de la vie et des traditions lunelloises.

### **Art. 2 :**

#### ***publics concernés***

Le concours est ouvert à tous, amateurs et professionnels, sans restriction ni limite d'âge. Chaque participant consent à ne réclamer ni rémunération, ni redevance, ni indemnité d'aucune sorte à la commune de Lunel pour la présentation de l'œuvre faisant l'objet du présent concours.

### **Art. 3 :**

#### ***prescriptions techniques***

Toutes les techniques d'expression photographique sont autorisées.  
Chaque photographie devra être placée par son auteur dans un sous-verre de format unique 40 x 50 cm. Le sous-verre est fourni par la Ville de Lunel.

### **Art. 4 :**

#### ***dépôt des œuvres***

Les œuvres réalisées par les participants au concours seront déposées, pour l'édition 2016, à partir du mardi 24 mai 2016 à 9h00 et avant le vendredi 17 juin 2016 à 18h00 à l'une des adresses suivantes, pour enregistrement par le personnel du service culturel :

**Le Bocal** – 38 boulevard La Fayette – 34400 Lunel  
du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

ou :

**Espace Louis-Feuillade** – 48 boulevard La Fayette – 34400 Lunel  
du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
dimanche de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Renseignements : 04 67 87 84 19

En raison de la surface d'exposition du lieu, seules les 30 (trente) premières photographies déposées comme précisé ci-dessus seront retenues.

### **Art. 5 :**

#### ***organisation de l'exposition***

Pour l'édition 2016, l'exposition des œuvres retenues se déroulera au Bocal comme suit :

montage : mardi 28 juin et mercredi 29 juin 2016

vernissage : jeudi 30 juin 2016 à 19h00

exposition : du vendredi 1<sup>er</sup> juillet au vendredi 9 septembre 2016

Les artistes pourront récupérer leur photographie, sur place, à partir du mardi 20 septembre 2016. Les votes du public, sur bulletin fourni sur place, commenceront le jeudi 30 juin et s'achèveront le vendredi 9 septembre à 18h00.

La photographie lauréate, après dépouillement en public, sera connue le vendredi 9 septembre à partir de 19h00. Elle fera l'objet d'un don, à titre gratuit, à la Ville de Lunel et servira également comme support de communication pour le concours photo 2017.

**Art. 6 :**

***prix***

Un premier prix unique sera attribué à l'auteur de la photographie qui aura remporté le plus grand nombre de voix. Ce prix, pour l'année 2016, est constitué d'un téléphone mobile de type smartphone débloqué tout opérateur, sans forfait ni abonnement.

**Art. 7 :**

***droits de reproduction***

L'auteur de la photographie primée cède tout droit de reproduction à la Ville de Lunel, et ce pour une année. Durant cette période, la commune sollicitera obligatoirement l'autorisation de l'auteur avant d'utiliser et de reproduire l'œuvre primée pour toute action de promotion. Au-delà du 30 septembre de chaque année, chaque lauréat pourra faire valoir son droit exclusif de propriété pour toute nouvelle utilisation de sa création.

**Art. 8 :**

***clauses additionnelles***

La participation au concours de photographie sur le thème de la fête locale *La Pescalune* implique l'acceptation pleine et entière des termes du présent règlement.

Ce même règlement sera affiché dans les salles d'exposition et mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Lunel, après approbation par le Conseil municipal.

---

**À compléter et à signer par chaque participant ou par le représentant légal pour les mineurs**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

« Je certifie que la photographie soumise au concours est une création originale et m'engage à respecter le règlement dans son intégralité. »

Signature de l'auteur / ou du représentant légal

Fait à Lunel, le ..... / ..... / 2016

.....